

ENQUÊTE PUBLIQUE relative à L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) de la commune de CHANGEY

Par arrêté en date du 26 janvier 2016, Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand-Langres (CCGL) décidait de l'ouverture d'une enquête publique concernant la création du PLU de la commune de Changey.

Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 22 février au vendredi 25 mars à 18h inclus.

Monsieur Joël LAURENT, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire et Monsieur Gérard FRERY en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, par décision n°E15000209/51 en date du 05 janvier 2016.

Le dossier complet concernant cette enquête ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés en mairie de Changey et au siège de la CCGL consultables aux horaires habituels d'ouverture :
Commune de Changey : les lundi et mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Siège CCGL : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
et ce pendant toute la durée de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :
Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Mr LAURENT Joël, Service Urbanisme, Hôtel de Ville BP 127
52206 LANGRES CEDEX.

Des informations relatives au projet de PLU de Changey peuvent être demandées auprès de Madame AL BOLBOL, chargée de la planification urbaine au Service Urbanisme de la Communauté de Communes du Grand Langres, Hôtel de Ville, BP127, 52206 Langres cedex (lina.albolbol@grand-langres.fr).

Le Commissaire Enquêteur recevra le public et ses observations éventuelles sur le projet de PLU lors de ses permanences établies selon le calendrier ci-dessous :

- Le lundi 22 février 2016 de 14h à 17h
- Le samedi 12 mars 2016 de 9h à 12h
- Le vendredi 25 mars de 15h à 18h

à la mairie de Changey, rue du Breuil, salle du conseil municipal.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

A compter de la clôture de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public, en Mairie de Changey, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée d'un an .

Cet avis sera affiché au siège de la Communauté de Communes et à la mairie de Changey, aux lieux habituels.